PLFSS 2026 : Un projet d’austérité qui aggrave les inégalités d’accès aux soins pour les malades chroniques

À l’occasion du début de l’examen en séance publique du projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2026, la Fédération Française des Diabétiques alerte sur les mesures d’austérité contenues dans le texte, qui risquent d’aggraver les inégalités d’accès aux soins pour les 4,4 millions de personnes vivant avec un diabète en France, comme pour les 15 millions de patients atteints de pathologies chroniques.

Des mesures punitives pour les malades chroniques

Le PLFSS 2026 confirme une tendance inquiétante : plutôt que d’investir dans la prévention, les dépistages et la pertinence des soins, le Gouvernement choisit la voie de l’austérité budgétaire. Parmi les mesures les plus préoccupantes figurent la création d’une franchise sur les dispositifs médicaux, les soins dentaires et l’instauration d’un troisième plafond spécifique aux transports, qui viennent s’ajouter au doublement des franchises et participations forfaitaires ainsi qu’à leurs plafonds ; une décision que le Gouvernement prévoit de faire adopter par décret. Ces mesures entraîneraient inévitablement une explosion du reste à charge pour les patients vivant avec un diabète, estimée à +183 % en un an, sans compter tous les restes à charge qui persistent, augmentent et que tout un chacun supporte : dépassement d’honoraires, produits de santé non pris en charge, restes à charges invisibles, cotisations des assurances complémentaires, etc. Ces mesures strictement budgétaires pénaliseront en premier lieu les patients atteints de maladies chroniques, qui atteignent déjà ces plafonds bien avant la fin de l’année. Elles risquent d’aggraver les inégalités d’accès aux soins et de renforcer le renoncement aux soins, déjà en hausse.
Nous saluons ainsi le rejet, en commission des affaires sociales, de l’article 18 qui instaurait ses mesures, et plaidons pour que le même sort lui soit réservé en séance publique.

L’absence de mesures de prévention : un choix court-termiste

Le PLFSS 2026 fait l’impasse, de façon incompréhensible, sur les leviers de prévention les plus efficaces pourtant essentiels à la soutenabilité de notre système de santé, que l’Assurance maladie et la Cour des comptes ont une nouvelle fois appelés à renforcer cette année. Aucune disposition n’était prévue pour encadrer la publicité pour les produits ultra-transformés, rendre obligatoire l’affichage du Nutri-Score, ou encore instaurer une fiscalité sur les produits nocifs (sucres ajoutés, alcool, etc.), alors que ces mesures pourraient générer des recettes supplémentaires bienvenues pour la sécurité Sociale et réduire les dépenses de santé à long terme. La Fédération Française des Diabétiques réitère ainsi son soutien
aux propositions visant à instaurer une contribution sur les produits alimentaires transformés contenant des sucres ajoutés, et appelle les parlementaires à entériner la création d’une telle taxe à l’occasion des débats en séance publique.

La pertinence des soins, grande absente du texte

Par ailleurs, alors que 20 % des dépenses de santé seraient gaspillées à cause de soins inutiles, redondants ou absents, le PLFSS 2026 ne s’attaque pas à ce levier fondamental. Pourtant, une meilleure pertinence des soins permettrait de réduire les coûts et d’éviter des complications évitables, notamment pour les patients vivant avec un diabète de type 2. Les politiques publiques, en se concentrant encore majoritairement sur la lutte contre la surconsommation, et laissant de côté le sous-recours aux soins, les politiques de dépistages et de vaccinations, sont responsables de l’engendrement de coûts bien plus élevés à long terme. Ne pas adresser ce

problème, c’est continuer d’alimenter un système de santé déséquilibré, où les dépenses explosent pour traiter des pathologies chroniques avancées, alors qu’un investissement précoce dans la prévention et la pertinence des soins permettrait des économies durables et l’amélioration en profondeur de l’efficacité de notre système de santé.
La voix de la Fédération Française des Diabétiques s’ajoute à celle de nombreux acteurs du système de santé – France Assos Santé, Conseil national de l’Ordre des médecins, Mutualité Française, conseil de la CNAM – pour dénoncer un PLFSS fait de mesures comptables, sans vision politique de long terme. Présenté sous couvert de responsabilisation des patients et de réduction du déficit, ce texte fait en réalité peser la charge sur des Français de plus en plus malades et de plus en plus précaires, plutôt que d’investir dans un système de santé plus juste et plus durable.
La Fédération Française des Diabétiques en appelle à la responsabilité des parlementaires pour bâtir un PLFSS à la hauteur des enjeux de santé publique : un texte qui protège, prévient et corrige les inégalités plutôt que de les creuser.

À propos de la Fédération Française des Diabétiques :

La Fédération Française des Diabétiques est une association de patients, au service des patients et dirigée par des patients. Avec son réseau d’environ 100 associations et délégations locales réparties sur l’ensemble du territoire, et son Siège national, elle a pour vocation de représenter les 4 millions de personnes vivant avec un diabète. Elle est majoritairement financée par la générosité de ses donateurs et mécènes sans qui rien ne serait possible.

Contact Presse :
Ambre Michel : a.michel@federationdesdiabetiques.org - 01.84.79.21.54

Association reconnue d’utilité publique habilitée à recevoir des dons et legs
https://www.federationdesdiabetiques.org/